

*Interpellation présentée par le député:
M. Eric Bertinat*

*Date de dépôt : 5 septembre 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **C'est l'histoire d'un directeur d'arsenal sans arsenal**

En 2003, Armée XXI a été très largement accepté par le peuple et les cantons. Les conséquences de cette votation furent nombreuses pour le département des affaires militaires. La principale fut, dès le 1^{er} janvier 2004, la disparition des troupes cantonales. Dès cette date, l'arsenal cantonal de Genève devint une filiale de l'arsenal de Bière. Fonctionnant comme arsenal de rétablissement de l'équipement personnel, sa mission consiste durant cette période à assurer le soutien des troupes faisant service sur territoire genevois. Notons encore, qu'au niveau du financement, tous les frais étaient du ressort de la Confédération y compris les salaires des employés au directeur.

Dans son rapport de gestion 2004, le conseil d'Etat relève que : « la réorganisation de la logistique et de l'infrastructure d'instruction, l'arsenal cessera son activité le 31 décembre 2006; seul un magasin d'équipement subsistera.

L'affectation de la place d'armes fera l'objet d'une étude approfondie jusqu'au 31 décembre 2010, son affectation actuelle étant maintenue jusqu'au 31 décembre 2007 ».

Dans son rapport de gestion 2005, le Conseil d'Etat faisait état de la modification de l'activité de l'arsenal cantonal au 31 décembre 2006. Il notait que : « L'étendue exacte des prestations effectuées par le futur arsenal dépendra du résultat des négociations en cours avec la Confédération. Au minimum, un poste de rétablissement subsistera ainsi que le personnel d'exploitation de l'infrastructure (casernes, places d'exercices et de tirs) ».

On sait qu'aujourd'hui la Confédération se contente de louer les surfaces dont elle a l'utilisation et alloue au canton de Genève une enveloppe pour s'occuper de la gestion du matériel. Notre arsenal est, de plus, subordonné à l'arsenal fédéral de Grolley (seul centre logistique pour la Suisse romande) qui s'occupe principalement de la réparation et du matériel. Quant aux infrastructures autrefois gérées par l'arsenal de Genève, elles relèvent dorénavant de l'arsenal de St-Maurice.

Les bouleversements qui ont suivi Armée XXI ont eu, malheureusement, des conséquences sur les places de travail à l'arsenal, conséquences que l'on peut observer sur le tableau suivant (chiffres tirés des rapports de gestion) :

	Postes votés	Postes occupés
2002	55	49,38
2003	52	45,40
2004	47	39,20
2005	46	36,20

Dans son rapport de gestion 2006, nous ne pouvons que constater la disparition de l'arsenal qui a suivi la disparition du Département des Affaires militaires. Le mot « arsenal » apparaissant une seule et unique fois, au chapitre DTIC (page 62). A cette occasion, nous apprenons que dans le cadre de GE-Pilote une étude est en cours pour concentrer dans l'espace disponible à l'arsenal les ateliers de mécanique ainsi que les garages. Ceux-ci sont en effet répartis dans le canton et une réunion de ces services de maintenance est une bonne idée non seulement pour une meilleure synergie mais aussi pour rechercher des économies. Malheureusement, l'alinéa concernant cette bonne idée se termine laconiquement par « Cette proposition est toujours à l'étude ».

A notre connaissance, en septembre 2007, cette proposition est toujours à l'étude...

Des « belles années » durant lesquelles l'arsenal de Genève a compté jusqu'à une soixantaine d'employés, il ne reste plus grand chose. Son avenir, à constater la diminution régulière des effectifs de l'armée ainsi que de ses moyens financiers, est pour le moins compromis. Le seul projet concernant l'arsenal (réunir les ateliers de mécanique et les garages) est en attente depuis deux ans. Ce qui n'a pas empêché le Conseil d'Etat d'engager un nouveau directeur de l'arsenal. D'où ma question :

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'engagement d'un directeur (cadre supérieur (classe 24)) pour un arsenal qui n'existe plus, alors que le Service des affaires militaires, qui compte moins de trente collaborateurs, a toujours à sa tête un directeur à plein temps, également cadre supérieur (classe 29) ?